



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E192968

VALABLE JUSQU'AU 15/11/2023

ÉDITÉ LE 27/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 837 801 695 00037

Code NACE : 7410Z

Numéro caisse de congés payés : 0096511

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 21002268904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 21002268904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2022

Raison sociale : BAKARRA

2 RUE DE L'ENTREPRISE
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

Téléphone : 05 58 77 02 61

Fax :

Portable :

Site Internet : www.bakarra.fr

E-mail : contact@bakarra.fr

Responsabilité légale :

NAVARRO MICHEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	16/11/2021
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/11/2021
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/11/2021
5311 PROB	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/11/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/11/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	16/11/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	16/11/2021
o Ventilation mécanique	16/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.